



COMMUNE DE RORSCHWIHR

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 juillet 2025

Sous la présidence de

Denise RIEG, Maire

En présence de

MM. Hubert PFISTER, Claude FUHRER, Christian METZGER ; Adjoints
Mme Sandrine ENGEL-BARIL ; MM. Pär BENGTSOON, Vincent STANGRET et
Louis SUCKER ; Conseillers Municipaux

Procuration

Mme Anne-Laure ROLLI à M. Hubert PFISTER

Secrétaire

M. Pär BENGTSOON

Le vingt-huit juillet deux mille vingt cinq à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire en mairie, salle du Conseil Municipal après convocation légale et en nombre valable sous la présidence de Madame Denise RIEG, Maire.

Ordre du Jour

1. Adoption du Procès-Verbal du 30 juin 2025
2. **Personnel Communal**
Création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif
3. **Carte Communale**
Etude environnementale, choix de l'intervenant
4. **Travaux Chemins**
5. **Urbanisme**
6. **Divers – Communications**

Point 1 : Adoption du Procès-Verbal du 30 juin 2025

Le Procès-verbal a été envoyé par mail à l'ensemble des conseillers le 09 juillet 2025.
Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 30 juin 2025.

Vote à main levée

Nombre de votants	9	Dont présents	8	Dont procurations	1
Pour	9	Abstentions	/	Contre	/

Point 2 : Création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif

Le Conseil Municipal, sur rapport de la Maire,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;
Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants et ses articles L411-1 et suivants ;
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale / de l'établissement public ;
Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un l'emploi permanent d'agent administratif relevant des grades de Adjoint Administratif territorial Principal de 2^{ème} classe ; Adjoint Administratif territorial Principal de 1^{ère} classe ; Rédacteur territorial ; Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe ; Rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe ; à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35^{èmes}), compte tenu de la réorganisation des services ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Décide

Article 1^{er} :

À compter du 01/09/2025, un emploi permanent d'agent administratif relevant des grades de Adjoint Administratif territorial Principal de 2^{ème} classe ; Adjoint Administratif territorial Principal de 1^{ère} classe ; Rédacteur territorial ; Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe ; Rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe ; à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35^{èmes}), est créé.

La Maire est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Article 2 :

La Maire est chargée de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel de droit public territorial dans le cas où aucun fonctionnaire ne pourrait être trouvé, afin de remplir les conditions de poursuite du service public.

Article 3 :

La Maire est chargée de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

Article 4 :

La Maire est autorisée à signer tout document y afférent

Une ampliation de la présente délibération sera adressée :

- au Représentant de l'État ;
- au Président du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin.

L'autorité territoriale informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Vote à main levée

Nombre de votants	9	Dont présents	8	Dont procurations	1
Pour	9	Abstentions	/	Contre	/

Point 3 : Carte Communale
Etude environnementale, choix de l'intervenant

Madame la Maire rappelle que, dans le cadre de l'élaboration d'une carte communale, une évaluation environnementale doit être réalisée.

Afin de procéder à cette étude environnementale, la commune a contacté, sur conseil de l'ADAUHR, les bureaux d'études spécialisés suivants le 18 juin 2025 :

- Ecoscop – Fellingering (68470)
- Climax l'atelier – Bourbach-le-Haut (68290)
- In extenso environnement – à Colmar (68000)
- Bee Ing – Horbourg-Wihr (68180)
- M. Florian SCHALLER – Sondernach (68380)
- Atelier des territoires – Colmar (68000)
- Cabinet Antoine WAECHTER – Fulleren (68210)
- Biotope – Schiltigheim (67300)
- Office de Génie Ecologique – Strasbourg (67200)
- Element 5 – Brumath (67170)

Madame la Maire donne la parole à M. Hubert PFISTER pour présenter les dossiers des bureaux d'études spécialisés ayant répondu à notre consultation à la date fixée du 18 juillet 2025.

Monsieur Hubert PFISTER présente les dossiers suivants :

- Element 5, représenté par M. Derrez – Brumath
- Cabinet Antoine WAECHTER – Fulleren
- Atelier des territoires – Colmar
- In extenso, représenté par M. Lorenzo - Colmar

Le choix du bureau d'études spécialisé en environnement se fait sur la base des critères de sélection suivants :

Qualité de la méthodologie proposée :	40 %
Prix de la prestation :	20 %
Pertinence de l'Equipe :	20 %
Délais de réalisation par phase :	20 %

Après examen des dossiers,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;**
Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 103-2, R 104-15, L 160-1 à 163-10 et R 161-1 à 163-9 ;
Vu le SCoT Montagne Vignoble Ried approuvé par délibération le 6 mars 2019, exécutoire depuis le 15 mai 2019 ;
Vu la délibération n° 2024.02.09 du 7 avril 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de confier l'étude environnementale au **Cabinet Antoine WAECHTER** dont le siège est établi 10 rue Principale à Fulleren (68210)

Charge Madame la Maire d'informer les bureaux d'études ayant répondu, de la décision du Conseil Municipal

Charge Madame la Maire de signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Vote à main levée

Nombre de votants	9	Dont présents	8	Dont procurations	1
Pour	8	Abstentions	1 Mme Anne-Laure ROLLI	Contre	/

Point 4 : Travaux Chemins

Madame la Maire fait le point sur les projets de réaménagement des chemins du « Waeschweg » et du « Steinkessel ».

Une demande de subvention au titre de la DETR avait été déposée le 29 janvier 2025 pour les travaux des deux chemins tel que prévu lors de la séance du Conseil du 24 janvier 2025.

La préfecture avait alors informé la commune que les demandes de DETR ne pouvait concerner qu'un seul chemin et non deux. Il avait donc été décidé de prioriser les travaux du Steinkessel pour la demande de subvention.

Madame la Maire informe l'assemblée de la réception, en date du 26 juin 2025, de la notification de la préfecture concernant la non attribution de la DETR 2025 à la commune de Rorschwihr « en raison du nombre important de dossiers déposés et de l'enveloppe allouée par le ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation au titre de l'année 2025 »

Rappel du projet présenté le 24 janvier 2025 : aménager un tronçon du chemin du Waeschweg dans sa portion descendante sur la Route de Sélestat.

En l'état actuel, lors de grosses précipitations, terre et cailloux sont entrainés depuis le Waeschweg jusqu'à la Route de Sélestat, RD 6.1.

- Superficie à aménager : 129,6 m² sur 46m linéaires
- Préparation de la surface : démolition de dallage béton, dépose de bordure, de siphon, terrassement, remblaiement, apport de concassé
- Pose de dalles gazon alvéolées en béton de couleur grise
- Installation d'un caniveau et raccordement à la canalisation

Montant des travaux :

Selon le devis estimatif, le coût des travaux est établi à : 18 376,65 € HT

Subvention possible : « Fonds de concours au titre de l'année 2025 » auprès de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé

Madame la Maire indique que le trottoir au niveau du 17 route du Vin ne permet pas un passage sécurisé pour les piétons. A savoir que des enfants sur le chemin de l'école utilisent régulièrement ce trottoir.

La Direction Départementale des Routes, qui a été consultée, préconise un élargissement du trottoir :

- soit sur l'ensemble de la portion concernée, depuis les feux tricolores jusqu'à l'angle Rue des Cigognes,
- soit depuis le 17 Rte du Vin jusqu'à l'angle de la Rue des Cigognes.

Madame la Maire présente un devis estimatif d'un montant de 4 529,80 € pour cette deuxième option.

Subvention possible : « Amendes de Police » peut être effectuée auprès de la CeA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide de faire exécuter les travaux du Waeschweg

Décide de faire exécuter l'élargissement du trottoir depuis le 17 route du Vin jusqu'à l'angle de la Rue des Cigognes

Indique que les crédits nécessaires sont déjà inscrits au Budget

Charge la Maire d'effectuer les demandes de subventions sus-nommées

Autorise la Maire à signer tout document y afférent

Vote à main levée

Nombre de votants	9	Dont présents	8	Dont procurations	1
Pour	9	Abstentions	/	Contre	/

Point 5 : Urbanisme

Madame la Maire présente les dossiers d'urbanisme en cours entre le 30 juin 2025 et ce jour :

date dépôt	DP	PC	ERP/ AT	Pdémolir	CU	Nom	Terrain	Parcelle	Projet
03/07/2025	DP 0682852500013					LEBARQ Gérard	30 Rue Siberberg	S13 P107	Remplacement de clôture
04/07/2025					CUA 0682852500013	NOTAIRE ZANETTE Nathalie	10 Rue de la Forêt	S13 P 100+103+106	Renseignement en vue de vendre à Mme FERRIN Muriel de Bergheim
07/07/2025					CUB 0682852500014	Metzger Patricia	Route du vin	S12 P53 +55	Renseignement en vue de construire
07/07/2025	DP 0682852500014					Metzger Patricia	5 Route de Sélestat	S12 P 26	pose d'un portail en aluminium
11/07/2025		PC 068 285 19 C005 M04				Domaine Fernand ENGEL	1 Route du Vin	S 03 P 345347	Suppression de l'aire de décharge et de livraison poids lourds

Point 6 : Divers - Communications

Madame la Maire rend compte des dernières informations des Brigades Vertes.

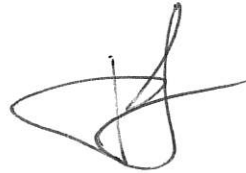
L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21h

La Maire


Denise RIEG



Le secrétaire de séance


Pär BENGTTSSON